



## Procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Beaussault, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 15 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 80    présents : 48    Pouvoirs : 7    Votants : 55

### Etaient présents :

Mrs et Mmes : Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Broux E. Nottias B. Dieutre S. Petit S. Pelletier S. Fleury G. Lesueur H. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Tetelin P. Buquet J.M. Concke O. Delwarde J.C Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Duval I. Mariette P. Beaufis A. Lefebvre C. Ancelin C. Carpentier S. Dion P. Gibaux M. Letellier J.P. Troussé N. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : I. Bréquigny P. Dupuis N. Barthélémy, P. Legay, S. Joly J.M Gaillon, F. Bourguignon, et D. But.

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Y. Quesney excusé, pouvoir à C. Ancelin
- J.L Cosquer excusé, pouvoir à J.C Delwarde
- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- G. Galloo excusé, pouvoir à D. Billot
- J. Blondé excusé, pouvoir à F. Larchevêque
- A. Delenin excusée, pouvoir à E. Picard

Secrétaire de séance : I. Duval.

M. Picard, président, remercie la commune de Beaussault, pour son accueil dans la salle communale. Le compte-rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité par les membres présents.

### Présentation du rapport du SIEOM 2024

M. Picard laisse la parole à Mme Binard, responsable du SIEOM pour présenter le rapport annuel 2024 sur le service public de gestion des déchets.

L'extrait de ce rapport a été adressé aux délégués, en même temps que la convocation. Ce document dresse un état des lieux complet de l'activité (collecte, traitement, tonnages, coûts, indicateurs de performance), permettant une analyse globale de la politique déchets, menée sur le territoire. 27 709 habitants sur le territoire du SIEOM, le nombre d'abonnés a augmenté suite au bilan effectué auprès des mairies. Le nombre de passage en déchetterie a augmenté en 2024, par rapport à 2023. En 2024, a été mis en place les aides à l'achat pour les composteurs et le mulching, ainsi que l'ouverture du portail usager.

Mme Cumont demande s'il est possible d'obtenir un délai de paiement à la réception des factures.

M. Picard répond que la 1<sup>ère</sup> relance part au bout de 30 jours, avec un délai de paiement à nouveau de 30 jours, les administrés ont donc plusieurs semaines pour régler. Il est tout à fait possible de mettre en place le prélèvement mensuel, pour plus de confort au niveau du paiement.

Il n'y a pas d'observation particulière des élus sur ce rapport.

### **Mise à jour du règlement des 3 déchetteries communautaires**

Pour donner suite aux différentes délibérations passées, actant plusieurs modifications liées aux déchetteries, une mise à jour du règlement intérieur des déchetteries est proposée afin d'intégrer les ajustements liés :

- À l'évolution des horaires des déchetteries
- A la liste des communes autorisées à accéder à la déchetterie de Gournay-en-Bray
- Aux conditions de facturation des badges
- A la liste des déchets autorisés ou refusés
- Aux modalités d'accès pour les professionnels (facturation),
- A la prise en compte des nouvelles filières R.E.P (Responsabilité élargie du producteur).

Le règlement a été adressé aux élus, en même temps que la convocation.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

### **Attribution du marché d'enlèvement, transport et traitement des déchets issus des déchetteries**

Il est proposé d'attribuer le marché public relatif à l'enlèvement, au transport et au traitement des déchets collectés dans les déchetteries. Ce marché, passé en procédure formalisée porte sur plusieurs flux (bois, gravats, déchets verts, tout-venant, cartons, déchets dangereux) et vise à garantir une prise en charge conforme aux exigences environnementales et réglementaires. La durée de ce marché est de 3 ans ferme + 1 an reconductible, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

La commission d'appel d'offres réunie le 12 septembre dernier, propose les attributions suivantes :

Lot 1, Transport : ce lot n'a pas pu faire l'objet d'une attribution le 12 septembre dernier, une C.A.O a été programmée à nouveau le 22 septembre. Entreprise retenue : Eco Recycling pour 2 306 339,72 € TTC.

Lot 2, Traitement des encombrants : entreprise retenue Paprec montant 1 560 328€ TTC

Lot 3, Traitement du bois : entreprise retenue Véolia montant : 91 785€ TTC

Lot 4, Traitement des gravats : entreprise retenue Paprec montant 51 062€ TTC

Lot 5, Traitement des cartons : entreprise retenue VEOLIA montant - 102 330€ TTC

Lot 6, Traitement des déchets verts : entreprise retenue Agri environnement 396 637,80€ TTC

Lot 7, Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages : entreprise retenue Triadis services : 315 570,60€ TTC.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

### **Attribution du marché de fourniture, distribution et maintenance des bacs roulants**

Un marché a été lancé pour assurer la fourniture de bacs roulants d'ordures ménagères, et recyclables, leur livraison auprès des usagers, ainsi que la maintenance (réparations, remplacement). La durée de ce marché est de 3 ans ferme + 1 an reconductible, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Suite à la CAO du 12 septembre 2025, il est proposé d'en attribuer l'exécution au titulaire retenu à l'issue de la procédure : entreprise Sulo pour un montant de 457 133,20€ TTC

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

### **Attribution du marché de traitement des déchets ménagers et assimilés**

Le marché relatif au traitement des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères résiduelles, recyclables) arrive à échéance. Il est proposé d'attribuer un nouveau marché à l'opérateur retenu pour chaque lot après mise en concurrence, en tenant compte des performances environnementales et économiques attendues. La durée de ce marché est de 3 ans ferme + 1 an reconductible, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Suite à la CAO du 12 septembre 2025, les attributaires désignés sont les suivants :

- Lot 1, Traitement des ordures ménagères résiduelles : entreprise Valenseine, pour un montant de 1 800 000€ TTC
- Lot 2, Tri et traitement des déchets recyclables : entreprise Paprec, pour un montant de 1 318 680€ TTC.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### **Autorisation de vendre des bennes Ampliroll**

Certaines bennes ampliroll, devenues obsolètes ou hors d'usage, sont proposées à la vente. Le conseil est invité à autoriser la vente de ce matériel, dans le respect de la réglementation applicable aux biens mobiliers des collectivités.

Les bennes sont les suivantes :

- 1 benne de 40 m3
- 1 benne de 30 m3
- 1 benne de 20 m3
- 3 bennes de 10 m3.

Les bennes seront vendues à l'acheteur le plus offrant, au coût en vigueur de la ferraille au moment de la vente. En 2023, les bennes avaient été vendues à 250€/tonne.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### **Autorisation de signature des conventions relatives à la valorisation et au traitement de la ferraille collectée dans les déchetteries**

Afin d'assurer la valorisation et le traitement de la ferraille collectée sur les trois déchetteries communautaires, il est proposé de conclure, pour une durée de 3 ans, des conventions avec les opérateurs suivants :

- GALLOO pour la déchetterie de Gournay-en-Bray
- LCJ D'HONT pour la déchetterie de Serqueux
- KOLENO pour la déchetterie de La Feuillie

Ces conventions permettent d'organiser l'évacuation des ferrailles dans le cadre de filières agréées, tout en assurant la traçabilité et le respect des normes environnementales. Pour information, en 2024, la recette était d'environ 41 000€.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### **Création d'un poste de rédacteur au 1<sup>er</sup> octobre 2025.**

Suite à la réussite à la présentation d'un dossier de promotion interne, il convient de délibérer pour ouvrir un poste de rédacteur, catégorie B, au 1<sup>er</sup> octobre 2025, à temps complet, après détachement pour stage d'une période de 6 mois.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### **Création d'un poste d'attaché au 1<sup>er</sup> octobre 2025**

La reprise en régie de la crèche de Gournay en Bray à compter du 1er janvier 2026 implique une réorganisation du service petite enfance de la CC4R, actuellement composé de la crèche de Forges les Eaux et du relais petite enfance.

A ce titre, il est proposé de créer une Direction de la petite enfance sous l'autorité du directeur général des services. Cette direction regroupera ainsi l'ensemble des structures, soit environ 18 agents.

Afin de coordonner l'ensemble des actions, la politique petite enfance à l'échelle communautaire, il est nécessaire de positionner un agent de direction, qui aura également la charge de la coordination de la convention territoire globale (CTG) avec la CAF. Actuellement cette mission est effectuée par Mme Courtois, directrice de la crèche de Forges les Eaux.

Compte tenu de son expérience, de ses compétences, de sa connaissance du territoire et des enjeux de la petite enfance, je vous propose de nommer Mme Courtois, directrice de la petite enfance et coordinatrice de la CTG. L'officialisation de ce dernier item dans la fiche de poste permettra de bénéficier d'un financement de la C.A.F.

Pour ce faire, il est nécessaire de créer un emploi à temps complet, sur le grade d'attaché territorial, catégorie A (l'agent étant actuellement sur le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants relevant

également de la catégorie A). La nomination de Mme Courtois s'effectuera via le mécanisme dit d'intégration directe.

Dès lors, il sera nécessaire de pourvoir à la vacance d'emploi sur le poste de direction de la crèche de Forges (poste vacant dès nomination de Mme Courtois). Mme Courtois continuera d'effectuer les missions de directrice de la crèche de Forges les Eaux dans l'attente de son/sa remplaçant(e).

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### **Création d'un poste d'Adjoint technique au 1<sup>er</sup> octobre 2025**

Dans le contexte de la reprise en régie de la crèche de Gournay et des propositions de transfert de personnel faites aux agents de Liberty, une salariée, agent polyvalent, refuse le transfert au 1er janvier 2026, elle sera donc licenciée.

Ainsi, dans le cadre de la procédure de licenciement de Mme Théron (qui était agent du service de portage de repas) et de notre obligation de reclassement, la CC4R va lui proposer un poste d'agent polyvalent en crèches (Forges-les-Eaux et Gournay-en-Bray) à temps complet au 7 octobre 2025 (date de fin de son préavis pour licenciement), les étapes du reclassement ne nous permettant pas de lui proposer un poste à Gournay dès le 7 octobre.

Mme Théron a été informée de cette proposition et accepte le poste, elle sera affectée à Forges-les-Eaux du 7 octobre au 31 décembre 2025 puis à Gournay à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### **Délibération modifiant le tableau des amortissements du budget principal de la CC4R**

Il convient de délibérer pour modifier le tableau des amortissements du budget principal de la CC4R, pour y intégrer les comptes suivants :

- 2185 pour une durée d'amortissement de 3 ans
- 21311 pour une durée d'amortissement de 30 ans
- Modifier la durée d'amortissement du compte 2041411 à 15 ans, ainsi que du compte 21313 et 21318 à 30 ans.

Ajout de la précision suivante :

- Tout bien est amorti au prorata temporis jour à compter de cette année.
- Tout bien acquis d'une valeur inférieure à 750 €, quel que soit son imputation sera amortie sur 1 an.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### **Délibération modifiant le tableau des amortissements du budget annexe du SIEOM**

Il convient de délibérer pour modifier la durée d'amortissement du compte 2182 à 6 ans.

Ajout de la précision suivante :

- Tout bien acquis d'une valeur inférieure à 750 €, quel que soit son imputation sera amortie sur 1 an.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

#### **Délibération pour enregistrer 3 décisions modificatives (D.M) au budget principal de la CC4R**

Une délibération doit être prise pour enregistrer les 3 mouvements comptables ci-dessous :

- **D.M n°1 :**

Opération n°138 / aire d'accueil des gens du voyage : - 60 000 €

Opération n°124 / structure multi accueil Gournay en Bray (travaux à réaliser) : + 60 000 €.

- **D.M n °2 :**

Opération n°138 / aire d'accueil des gens du voyage : - 8000 €

Opération n°137 / crèche de Forges / matériel informatique et logiciel : + 8 000 €

- **D.M n°3 :**

Opération n°158 / jardins familiaux gens du voyage : - 100 000 €

Opération n°152 / Fonds de concours : + 100 000.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

**Délibération prévoyant le reversement aux communes membres, de la part C.P.S**

Par courrier du 4 juin dernier, la Préfecture a adressé, à la CC4R, les modalités de versement des attributions compensant le transfert de la part C.P.S : compensation de la part salaires, qui est une composante de la dotation forfaitaire des communes, appartenant à un EPCI à fiscalité additionnelle et de la dotation de compensation des EPCI, et destinée à compenser la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle. Celle-ci est versée à la Com-Com et reversée ensuite aux communes membres en bénéficiant.

Ce reversement a déjà été mandaté par la CC4R auprès des communes, en un versement unique au mois de juillet. Cette délibération est nécessaire pour l'enregistrement de la contribution à la CC4R

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

**Délibération pour autoriser la CC4R à participer au financement de parcours d'éducation culturelle.**

La DRAC, en partenariat avec la CC4R et la Caf, propose de lancer 11 projets d'éducation culturelle sur le territoire de la CC4R, projets animés par les résidences artistiques de la région :

- Le Rebours (Haussez), qui propose la présentation d'un récit poétique,
- La fabrique de Sigy, qui propose d'élaborer un spectacle
- Les chemins de traverse (Bosc-Hyons) sur le thème du végétal, la céramique et l'art graphique,
- Et l'école de cirque de Roncherolles en Bray : Corps Accord, qui permettra aux enfants de découvrir les arts du cirque

Ces projets interviendront entre janvier et avril 2026, dans des écoles, centres de loisirs ou crèches du territoire. Les financements apportés seront de :

- 10 000€ par la DRAC,
- 2 000€ par la CAF,
- 10 000€ par la CC4R.

Le choix des classes se fera en concertation avec l'inspection académique.

Mme Ancelin souhaite que ce genre de projet desserve autant les écoles rurales, que celles des cilles comme Forges ou Gournay.

M. Picard répond que ce dispositif est destiné aux villages du territoire.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

**Autorisation de vente d'un terrain appartenant à la CC4R à la société HR Invest**

La CC4R souhaite vendre la parcelle AN76, située à Gournay en Bray, zone d'activité de la Garenne, à côté de Garenne espace, à la société HR Invest représentée par M. Roulleau Orlando et M. Hedier Marc. Parcelle d'environ 4 000m<sup>2</sup>, le géomètre est intervenu le 12 septembre, nous sommes dans l'attente de ses mesures définitives. L'estimation effectuée par les domaines s'élève à 44 000€ +/- 10%. La CC4R propose la vente de ce terrain à 40 000€.

Les frais notariés sont à la charge de l'acheteur.

M. Picard précise que cette entreprise ouvrira un magasin de petit outillage et location aux particuliers.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

### **Délibération pour autoriser le président à verser une aide financière pour le fonctionnement de la C.H.A.M**

Suite à l'arrêt de l'association l'art et la manière, il est proposé de verser un financement de 3 000€ pour le maintien de la C.H.A.M. (classe horaire aménagé musique), qui se situe au collège de Forges les Eaux.

Ce genre de financement a déjà été versé l'an dernier, suite à la demande de l'art et la manière, qui avait perdu le financement d'un partenaire.

Cette aide 3 000€ vient soutenir la démarche engagée par l'école de musique de Forges les eaux, dans le cadre de la reprise des activités de la C.H.A.M.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

### **Autorisation de demande de subvention pour les travaux du P.E.M de Serqueux**

Une délibération doit être prise pour autoriser le président à demander les subventions pour les futurs travaux du P.E.M de Serqueux.

Les dépenses s'élèvent à :

- 34 763€ HT pour les études et la M.O.
- 515 237€ H.T pour les travaux
- 50 000€ H.T pour le mobilier urbain, soit un prévisionnel de 600 000€.

Les financements attendus s'élèvent à 80% :

- 40% de la région
- 40% du FEDER.

Les travaux consistent à :

- Aménagement du parking, quai d'attente, abri,
- Création d'une halte vélos,
- Implantation d'une aire de covoiturage.

Mme Legendre demande la date de début des travaux.

M. Picard répond que la com-com travaille pour le moment sur les études, le début des travaux n'est pas connu, à ce jour.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

### **Etude des demandes de subvention 2025**

Des demandes de subvention ont été reçues dernièrement à la CC4R. Les élus lors de la dernière réunion de bureau ont étudié ces demandes et proposent les attributions suivantes :

- Le collège St Exupéry de Forges les Eaux : transport des classes de 6<sup>ème</sup>, à la piscine de Gournay, dans le cadre du savoir nager, apprentissage de la natation : 10 000€
- Le collège St Exupéry de Forges les Eaux pour le transport le 7 octobre au forum d'orientation qui aura lieu à Gournay en Bray : 750€
- Le collège La Hêtraie de La Feuillie pour le transport le 7 octobre au forum d'orientation qui aura lieu à Gournay en Bray : 310€
- Association des courses hippiques de Mauquenchy pour l'acquisition d'un openbox pour sécuriser le transport de l'écran géant : 10 000€.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

### **Attribution des fonds de concours 2025.**

Suite au dernier conseil communautaire de juillet, le règlement des fonds de concours a été modifié à la majorité des élus présents.

Au regard de cette modification, le comité de pilotage s'est réuni le 4 septembre dernier pour étudier tous les dossiers.

Pour un montant total de travaux de 2 628 659,74€ répartis sur 31 communes, il est proposé les attributions suivantes pour un total de 237 317,17 € :

Nom de la commune	Nature des travaux réalisés	Imputation comptable investissement	Montant total H.T des travaux	Proposition des FDC taux de 15%
<b>Beauvoir en Lyons</b>	restauration de l'église	231	126 652,50 €	10 000,00 €
	réfection toiture bâtiment technique communal	2131	11 826,00 €	1 773,90 €
<b>Ménéval</b>	remplacement vitraux de l'église	213	39 720,70 €	5 958,11 €
	réfection de la mairie et création salle de réunions	213	93 626,78 €	10 000,00 €
<b>Saumont la Poterie</b>	transformation du préau en Mairie	213	53 582,48 €	8 037,37 €
	mise en conformité accessibilité mairie	2131	31 325,00 €	4 698,75 €
<b>Bosc Hyons</b>	aménagement accès PMR au cimetière	212	23 753,05 €	3 562,96 €
<b>Gancourt Saint Etienne</b>	réfection de la toiture de l'ancien presbytère	2131	33 387,70 €	5 008,16 €
	reprofilage rue de Hyaumet	2151	22 063,50 €	3 309,53 €
<b>Mesnil Mauger</b>	menuiserie et isolation local Mairie	2158	17 199,54 €	2 579,93 €
	travaux d'aménagement de voirie	2152	13 868,69 €	2 080,30 €
<b>Avesnes en Bray</b>	remplacement toiture préau de l'école	2135	18 176,14 €	2 726,42 €
<b>La Hallotière</b>	restructuration, reprofilage et renforcement de voirie	2112	50 904,00 €	7 635,60 €
<b>Saint Lucien</b>	reprofilage rue de la Croix Blanche	2151	52 197,50 €	7 829,63 €
<b>Hodeng Hodenger</b>	réfection toiture ancienne cantine	2131	20 346,47 €	3 051,97 €
	renforcement de chaussée	2112	99 159,00 €	10 000,00 €
<b>Le Thil Riberpré</b>	création de parking mairie et mise en sécurité	2151	234 562,75 €	10 000,00 €
<b>Roncherolles en Bray</b>	réhabilitation ancienne mairie en logement	2135	151 887,00 €	10 000,00 €
<b>La Ferté Saint Samson</b>	aménagement place communale	2135	409 989,18 €	10 000,00 €
<b>Haussez</b>	réfection bas clocher de l'église	231	41 169,58 €	6 175,44 €
<b>Mésangueville</b>	rénovation toiture bâtiment technique	2131	12 520,80 €	1 878,12 €
<b>Mont-Rôty</b>	réfection rue de Folleville	2151	76 466,72 €	10 000,00 €
	réfection du chemin de la côte d'oliviers	2151	27 206,32 €	4 080,95 €
<b>le Mesnil Lieubray</b>	remise en état chemin communal	2151	16 950,00 €	2 550,00 €
<b>Dampierre en Bray</b>	réfection toiture bâtiment communal	231	9 709,39 €	1 456,41 €
	réalisation parking et aménagement voirie et PMR pour plateau sportif	231	117 650,23 €	10 000,00 €
<b>Mauquenchy</b>	réfection de la toiture du préau de l'école	2131	12 711,00 €	1 906,65 €
	réfection toiture atelier communal	2131	22 910,67 €	3 436,60 €
<b>Sigy en Bray</b>	réfection rejointement mairie	2131	22 440,00 €	3 366,00 €
<b>Pommereux</b>	aménagement stationnement PMR parking Mairie	2135	12 440,00 €	1 866,00 €

<b>Elbeuf en Bray</b>	aménagement voirie accès à la mairie et création stationnement vélo	2151	7 098,00 €	1 064,70 €
	réfection rue du château	2151	7 552,00 €	1 132,80 €
<b>Cuy Saint Fiacre</b>	aménagement bâtiment communal	212	10 203,00 €	1 530,45 €
	remplacement éclairage bâtiments communaux	21538	10 700,58 €	1 605,09 €
<b>Argueil</b>	réfection partie de la toiture église	2131	31 613,90 €	4 742,09 €
	création d'un logement communal	2131	15 088,20 €	2 263,23 €
<b>Brémontier Merval</b>	réfection rampants porte entrée église	2135	6 180,38 €	927,06 €
<b>Rouvray Catillon</b>	réfection de la toiture de la salle des fêtes	2131	114705,28	10 000,00 €
<b>Roncherolles en Bray</b>	travaux bâtiment scolaire	2158	48 292,25 €	7 243,84 €
<b>La Bellière</b>	réfection enrobé sur route	2151	12 400,00 €	1 860,00 €
<b>La Feuillie</b>	extenion bâtiment bibliothèque	2131	134 788,46 €	10 000,00 €
	aménagement route RD 84	2151	151 410,00 €	10 000,00 €
<b>Gaillefontaine</b>	réfection toiture des halles	2131	52 337,88 €	7 850,68 €
	réfection voirie Rue des fossés	2151	135 697,60 €	10 000,00 €
<b>Serqueux</b>	travaux rénovation bâtiment ancien bureau poste	2138	14 189,52 €	2 128,43 €
<b>TOTAL :</b>			<b>2 628 659,74 €</b>	<b>237 317,17 €</b>

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

### Informations et questions diverses

#### Remerciement prêt de matériel :

Remerciement aux communes pour le prêt de matériel, à la ville de Gournay en Bray, lors de l'organisation du tour de France cycliste 2025.

#### Avenant des travaux cabinet médical tour ybert :

Pour information, un avenant a été passé pour les travaux de l'extension du cabinet médical de la tour Ybert à Gournay en Bray, pour un montant de 460€, sur le lot 8 électricité.

- Réception de chantier le 22 septembre dernier avec des réserves sur chaque lot (retouches de peinture, finir d'installer les volets à l'accueil...),
- Les entreprises ont 15 jours pour effectuer les travaux restants,
- Levée des réserves et réception du chantier le 6 octobre prochain.
- Reste en attente, le raccordement Enedis pour pouvoir augmenter la puissance souscrite, et donc faire la mise en service de la pompe à chaleur. Les cabinets seront disponibles dès cette mise en service (en attente rdv d'Enedis).

Mme Lesueur demande si les médecins sont installés.

M. Picard répond que pour le moment, les travaux se terminent, et un appel à projets sera lancé pour la recherche de nouveaux médecins.

#### Rappel aux communes (l'art et la manière) :

Rappel aux communes et Sivos, pour le conservatoire de musique à l'école, d'adresser leur convention (et règlement par la suite) auprès de l'école de musique de Forges, suite à l'arrêt de l'association l'art et la manière. Le projet de convention a été adressé dernièrement par l'école de musique de Forges aux communes et Sivos concernés.

#### Bilan des travaux des locaux siège CC4R et coworking :

- Dépenses totales : 1 851 445,10€.
- Recettes totales (DSIL, Région, Département, Leader et FC TVA) : 1 055 028,68€.
- Opération finalisée.

Pour les élus qui le souhaitent, le détail de l'opération peut être adressé par mail.

#### Dispositif de territoire éducatif rural.

M. Picard indique qu'il a reçu une sollicitation de la direction départementale de l'éducation nationale pour le projet de territoire éducatif rural, sur la création d'un label de territoire d'éducation ruralité, où la DSDEN propose à la CC4R d'être candidat pour obtenir ce label.

Cela n'implique aucune dépense de la part de la CC4R.

Ce dispositif ne garantit pas le maintien des classes dans les années à venir. Ce projet a pour but de développer et coordonner sur l'ensemble des établissements scolaires du territoire, des actions ciblées en lien avec la culture, la santé, orientation, savoirs fondamentaux (français, maths), enjeux de demain (numérique, transition écologique), l'enfance et la parentalité. Les élus n'émettent pas d'observation particulière.

#### Prochain conseil communautaire :

Le prochain conseil communautaire est avancé au jeudi 23 octobre 2025 à 18h30, à la salle des fêtes de Beauvoir en Lyons. (Annulation du conseil du 6 novembre 2025).

Mme Goulay informe les élus, que lors du dernier bureau, elle a évoqué le sujet du surcout de transport à la charge du SIVOS, pour les enfants qui se rendent à la piscine de Gournay en Bray, suite à la fermeture de celle de Forges les Eaux. Elle pense qu'il serait bien qu'en 2026, la CC4R participe au surcout pour les élèves du primaire, au même titre que ceux du collège.

M. Canu indique qu'un avis favorable a été rendu par la fédération française du trail pour valider les parcours de trail de la CC4R, le balisage pourra intervenir en fin d'année. La chevauchée en forêt de Lyons est ouverte.

Mme Dieutre souhaite avoir l'avis des élus concernant la reprise en régie du centre de loisirs, par la ville de Gournay en Bray, au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Elle indique que les familles vont être facturées 50€/enfant/jour. Si la commune doit participer au budget total des familles, cela représente une dépense du CCAS de 45 000€/an, dépense qui n'est pas envisageable pour le CCAS de la commune de Cuy St Fiacre. Il est dommage que les familles du territoire ne paient pas le même coût suivant le centre qu'elles fréquentent.

M. Picard comprend ce problème et répond que 50€ est le coût que le service représente. La participation de la CAF et de la MSA, vient en déduction de ce montant. A Gournay en Bray, la mairie participe à hauteur de 90% de ce coût uniquement pour les habitants de sa commune, mais ne peut pas participer pour tous les enfants des autres communes.

M. Picard rappelle qu'en 2018, cette compétence des centres de loisirs est devenue communale, décision collective des élus de la CC4R, prise à la majorité des délégués présents.

M. Fleury demande si la communauté de communes peut prendre en charge les dépenses des centres de loisirs.

M. Picard répond que la com-com ne peut pas prendre en charge cette gestion, puisque la compétence est communale. Il faudrait que la gestion des centres, devienne une compétence communautaire pour

